

## Appel aux laïques

### NON AU FINANCEMENT PUBLIC

### de la construction d' une Université catholique à Annecy

« Fonds publics à l'École Publique, fonds privés à l'école privée »

-----

Les contribuables soussignés, militants laïques, associatifs, syndicalistes, élus et citoyens :

- informés par la presse d'un projet de construction d'une Université privée catholique à ANNECY qui serait financée à 50 % par des fonds publics
- informés des détails donnés le 14 novembre à la Maison diocésaine dans une conférence de presse en présence de M. l'Évêque d'Annecy, des responsables de l'enseignement privé et d'élus des collectivités locales
- informés du montant de l'investissement de 10 millions d'euros, dont la moitié avec des fonds publics. Le département de Haute-Savoie s'est engagé à apporter 1,5 million d'euros, l'Agglo d'Annecy 1,5 million d'euros et la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2 millions d'euros.

Les soussignés considèrent :

- qu'il s'agit d'une entorse à la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État. La loi de 1905 institue la République laïque. Elle garantit la liberté de conscience des citoyens, libres de croire ou de ne pas croire et elle institue la neutralité de l'État dans son article 2 :
- « *La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* »
- que les fonds publics, qui sont le produit de l'impôt donc l'argent des citoyens, doivent être réservés uniquement au financement des services publics qui manquent cruellement de moyens en suivant le principe républicain :

« *Fonds publics à l'École Publique, fonds privés à l'école privée* »

Les soussignés estiment :

- que le besoin d'une Université Publique est reconnu en Haute-Savoie. L'État et les Collectivités doivent consacrer les fonds publics nécessaires pour construire **une Université Publique de plein exercice** et digne de ce nom.

A chaque rentrée universitaire, des milliers d'étudiants subissent la sélection et une orientation non choisie, et bien souvent restent sans affectation faute de places avec la loi ORE et le dispositif Parcoursup. Les bacheliers hauts-savoyards sont contraints de s'externaliser à Chambéry, Grenoble ou Lyon pour rester dans le service public mais beaucoup renoncent faute de moyens financiers pour leur transport et leur hébergement.

L'Université souffre d'asphyxie budgétaire et manque cruellement de moyens, de postes, de locaux... et de bourses pour les étudiants dont beaucoup vivent sous le seuil de pauvreté (1 sur 5). L'étudiant de Lyon qui s'est immolé par le feu entraînant la révolte légitime de toute la jeunesse est là pour nous le rappeler.

Appel adopté le 9 décembre 2019 (*jour-anniversaire du vote de la loi de 1905*) par :

– LDH – FOL – Libre Pensée – FCPE – FSU – FO – CGT – Solidaires –

Cet appel est à signer au dos. Signatures à renvoyer à : [librepensee74@aliceadsl.fr](mailto:librepensee74@aliceadsl.fr)

1/2

## Appel aux laïques

### NON AU FINANCEMENT PUBLIC

de la construction d' une Université catholique à Annecy

« Fonds publics à l'École Publique, fonds privés à l'école privée »

NOM	PRENOM	ADRESSE	COURRIEL	SIGNATURE